



Refus de mes avocats successifs de défendre mes intérêts

Par **anouk11**, le **24/01/2010** à **12:35**

Bonjour,

J'ai successivement fait appel à trois avocats pour défendre mes intérêts lors de la liquidation de la communauté après divorce.

En 2000, un premier avocat avec lequel j'avais signé un convention d'honoraires, a exigé des honoraires supplémentaires et comme je refusais, il a purement et simplement cessé d'intervir dans la procédure, me créant de graves préjudices. Le bâtonnier que j'ai saisi en 2004 n'a pas donné tort à l'avocat et il a classé l'affaire.

L'avocat suivant m'a réclamé une avance sur honoraires, a conservé mon dossier jusqu'en 2006 sans effectuer aucune diligence d'où de nouveaux préjudices à mon égard. Je saisi à nouveau le bâtonnier. Il me fut répondu après une année de relances de ma part : "Je procède définitivement au classement de la plainte... mes attributions consistent en effet à veiller au comportement professionnel et déontologique de mes confrères et en aucun cas à assurer à leurs clients le résultat qu'ils escomptaient de leur procès"!

Contrainte de changer à nouveau d'avocat, je précisai bien mes attentes : mise en cause de la responsabilité des deux avocats précédents pour les préjudices subis et reprise de ma défense en faisant notamment appel d'un jugement du 6.06.2006, dont j'ignorais tout car l'avocat précédent n'avait pas cru nécessaire de m'avertir de l'audience. Qui m'a défendue lors de cette audience ? Je l'ignore. Je versai un acompte sur honoraires de ce nouvel avocat et ce dernier chargea l'avoué des conclusions.

Malheureusement l'affaire fut mal engagée et tous les éléments pour ma défense n'ont pas été transmis. L'avoué m'a renvoyée vers mon avocat et ce dernier ne me répond plus depuis de longs mois et ne répond au notaire chargé de la liquidation. Le noptaire ne répond pas à mes demandes !

Pour conclure, depuis 2000, je n'ai pas le droit d'être défendue par un avocat et mon ex mari, dont le divorce a été prononcé à ses torts, profite de la situation pour me spolier.

Où est la justice en France ?

Par **GenevievePau**, le **17/01/2011** à **15:10**

je vis exactement la même chose, cela traîne depuis 2008 pour moi, et le bâtonnier a eu la même réponse ! je me retrouve à nouveau sans avocat car aucun ne veulent défendre mes droits et exigent de moi que j'accepte leur compromis je vais tout perdre et je dois l'accepter car je n'ai pas la force de me battre contre la rigidité du droit français en matière de divorce. La femme est complètement déconsidérée seul l'homme a des droits même si j'ai la garde de

mes 3 fils même s'il n'a pas pu me trouver de faute pour demander le divorce.
En ce qui concerne mon divorce, mon ex mari a eu l'excellente idée de se faire licencier pour dépression... il est insolvable pour payer la pension alimentaire et il a droit à l'aide juridictionnelle... et sa nouvelle compagne travaille, mais il s'est déclaré vivant seul... bref en 2009, j'ai eu une leucémie, je suis encore en arrêt de travail mais j'ai un salaire maintenu alors c'est moi qui paye.... qui payait mais maintenant je ne peux plus rien faire je n'ai plus rien et surtout pas assez d'argent pour reprendre un avocat pour l'assignation... alors comment je fais ??

J'ai pu constaté aussi que chaque fois que je vais voir un avocat pour mon divorce, lors de la première entrevue j'ai une estimation d'honoraires qui est faite mais dès qu'il voit mon salaire (1800€/mois) il double leurs émoluments.... incroyable mais vrai ce sont des profiteurs des vautours.... et en plus ils ne veulent pas se fatiguer et changer une ligne de leurs participations c'est ainsi l'industrie du divorce en France... vivement la création d'un association de défense des femmes en instance de divorce... cela manque cruciallement en France dans chaque ville. (association loi 1901 reconnue d'utilité publique !)

Par **juste**, le **06/05/2012** à **09:12**

Bonjour,

Pour votre compréhension voici un autre point de vue:

Les divorces semblent être le fond de commerce de certains avocats.

Ils exacerbent les conflits,demandent des compléments d'honoraires pour arriver à obtenir une certaine proportion des biens de la communauté.

Plus il y a d'argent dans une communauté,plus la séparation est rendue "longue et difficile".

Ces avocats qui utilisent cette façon de penser,lorsqu'ils rencontrent des résistants,des clients qui refusent de verser des allonges, feront en sorte que leurs clients perdent.

Voici le serment de l'avocat:

"Je jure, comme Avocat, d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité".

Comme toute profession le métier d'avocat peut avoir ses brebis galeuses,comme parjure,ils sont la honte de la profession.

Bon courage

Cordialement.

P.S.pistes pour des signalements:

Conseil de l'Ordre,Conseil Constitutionnel,Conseil Supérieur de la Magistrature,partie citoyenne.Recueil des obligations déontologiques des magistrats.

Il vaut mieux faire partie d'un groupement,mais un simple signalement si réitéré par des centaines de personnes peuvent faire bouger les choses pour l'avenir.

Ceux qui vous diront que cela ne sert à rien vous confirmeront le fait qu'ils sont au courant de ces pratiques et veulent les conserver dans l'ombre.